

Différentes intercommunalités du département proposent un accompagnement financier complémentaire au Fonds Résistance mis en place par la Région grand Est et le Conseil Départemental des Ardennes. Les modalités sont variables selon le secteur et concernent, dans les grandes lignes, les points suivants :

Ardenne Métropole : Pour toute entreprise dont les besoins dépassent les plafonds du Fonds Résistance (10.000 à 15.000 € selon le nombre de salariés), Ardenne métropole complète le Fonds jusqu'à hauteur de 20.000 €.

Contact : julie.diels@ardenne-metropole.fr - Tel : 03.24.57.83.23

Ardenne Rives de meuse : Le Fonds de Solidarité Communautaire vient compléter le fonds de solidarité mis en place par l'Etat. Cette aide destinée aux entreprises de moins de 10 salariés est plafonnée à hauteur de 1.500 €

Contact : j.debigault@ardennerivesdemeuse.com - Tel : 03.24.42.67.73

Portes du Luxembourg : L'intercommunalité propose aux entreprises (inférieure ou égale à 10 salariés) et dont le Chiffre d'affaire de l'année précédente était inférieur à 1.000.000 € une aide de 1.200 € (pour les entreprises n'ayant bénéficié d'aucune aide directe de l'Etat ou la Région dans le cadre de la crise sanitaire) et de 800 € pour les entreprises ayant bénéficié au minimum d'une aide.

Contact : contact@portesduluxembourg.fr - Tel : 03.24.27.90.98

Vallées et Plateau d'Ardenne : Cette communauté de communes a mis en place le dispositif "Rebond VPA", qui s'adresse aux entreprises de moins de 5 salariés. Il s'agit d'un complément aux aides existantes ou pour palier à l'inégibilité de certaines entreprises. Cette subvention est accordée à hauteur de 1.500 € par entreprise.

Contact : contact@ccvpa.fr - Tel : 03.24.36.08.61

Argonne ardennaise : L'intercommunalité propose aux entreprises (inférieure ou égale à 10 salariés) et dont le Chiffre d'Affaire de l'année précédente était inférieur à 1.000.000 € une aide locale de solidarité Covid-19 complémentaire aux deux volets du Fonds de solidarité mis en place par l'Etat et la Région. Cette aide est d'un montant de 1.000 à 2.000 € par entreprise.

Contact : g.herbinet@argonne-ardennaise.fr Tel : 07.85.33.11.72